

L'an deux-mille-vingt-trois, le 25 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 8</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Monsieur Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Monsieur Alexandre CHABAUTY, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Monsieur Vincent CERISIER,

Monsieur Aurélien THABUTEAU donne procuration à Madame Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Pôle Éducatif du Val de Gartempe – Subvention exceptionnelle pour la classe montagne de Janvier 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle du Pôle Éducatif du Val de Gartempe pour la classe montagne de Janvier 2023 à hauteur de 225 € pour 3 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 225 € au titre des 3 enfants à avoir participer au voyage.
- **DIT** que cette subvention sera inscrite à l'article 657381 du budget de l'exercice 2023.

Fait à ANTIGNY, le 5 Juin 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER

